



Le rapport des Français à l'adoption du projet de loi de finances

31 janvier 2025

Méthodologie d'enquête



Enquête réalisée **en ligne** du 28 au 30 janvier 2025.



Échantillon de **1 054 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes :

Sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les rappels « Décembre 2024 » font référence à l'étude « Le rapport des Français aux vœux présidentiels et à la motion de censure » réalisée pour LCI du 24 au 26 décembre 2024 auprès d'un échantillon de 1 104 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4

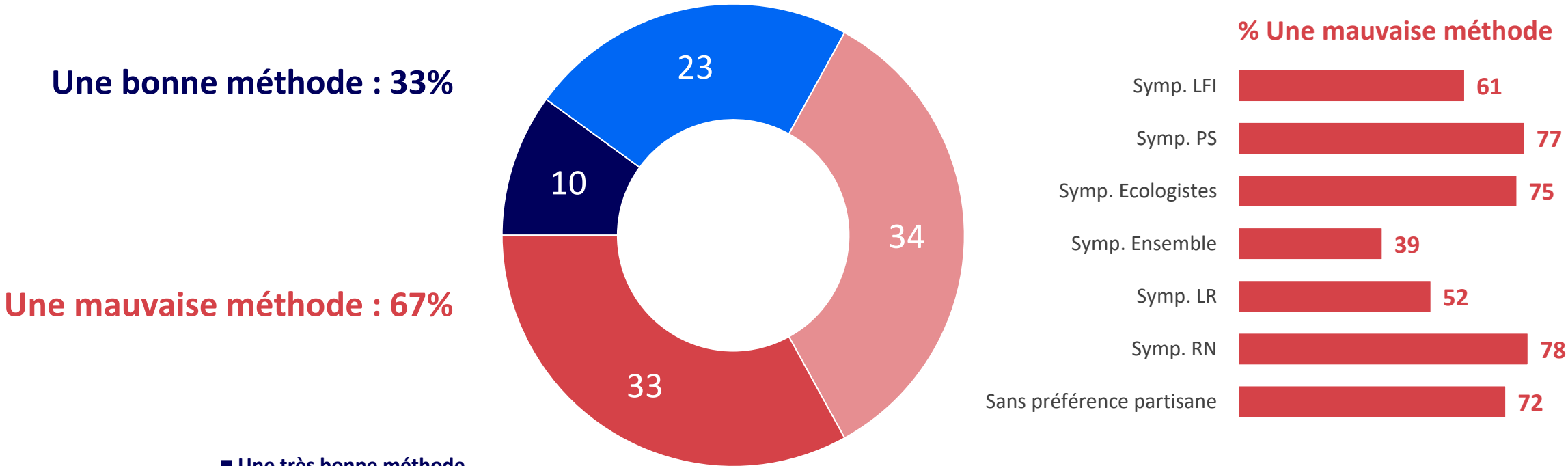
Note de lecture : dans le cas d'un échantillon de 1000 personnes, si le pourcentage mesuré est de 10%, la marge d'erreur est égale à 1,8. Il y a donc 95% de chance que le pourcentage réel soit compris entre 8,2% et 11,8% (plus ou moins 1,8 points).

Deux tiers des Français estiment que le recours à l'article 49.3 de la Constitution serait une mauvaise méthode pour faire adopter le projet de loi de finances, une opinion plus partagée chez les sympathisants de gauche et du RN

Le Premier ministre François Bayrou pourrait avoir recours à l'article 49.3 de la Constitution, qui permet l'adoption d'un texte sans vote au Parlement sauf motion de censure, afin de mettre en place le projet de loi de finances s'il devait y avoir un blocage à l'Assemblée nationale.

Selon vous, le recours à l'article 49.3 de la Constitution serait-il une bonne ou une mauvaise méthode pour faire adopter le projet de loi de finances pour 2025 ?

À tous, en %



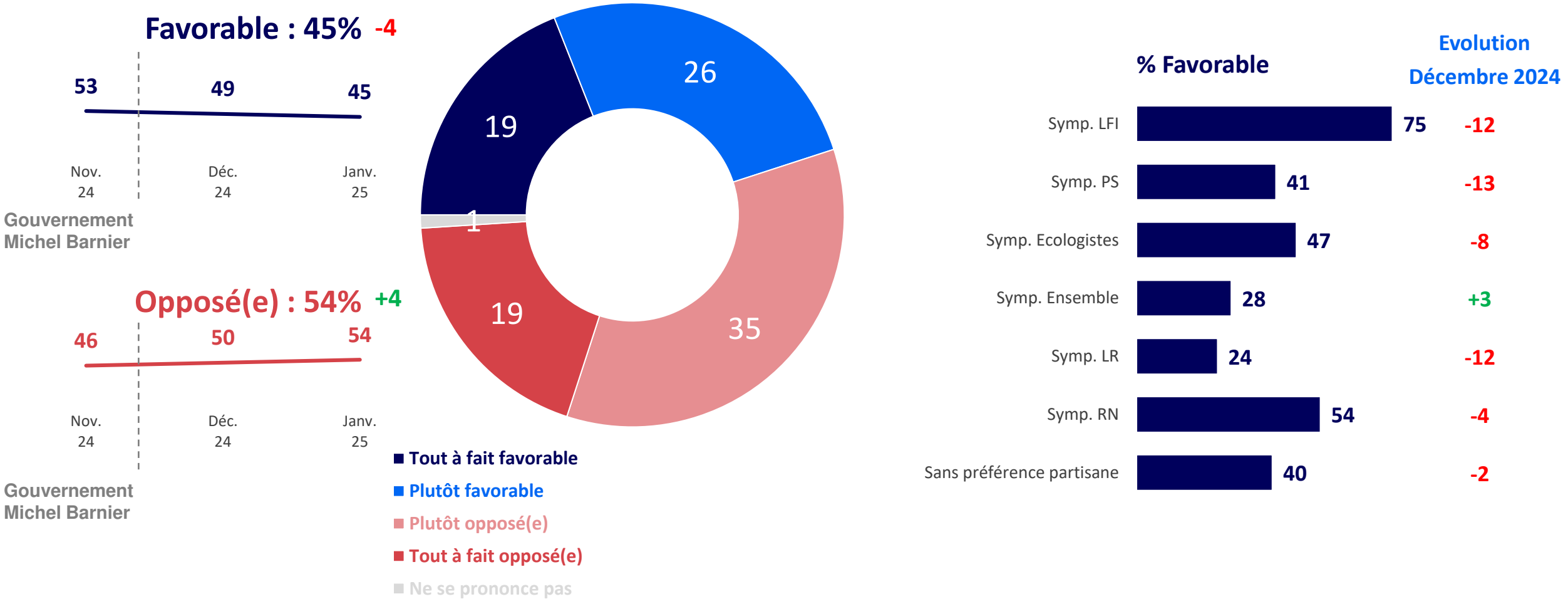
- Une très bonne méthode
- Plutôt une bonne méthode
- Plutôt une mauvaise méthode
- Une très mauvaise méthode

Contexte :
En **janvier 2023**, **57%** des Français estimaient que ce serait une mauvaise chose que le gouvernement d'**Elisabeth Borne** utilise cette procédure pour adopter ses textes.
En **novembre 2024**, **61%** des Français estimaient que ce serait une mauvaise chose que le gouvernement de **Michel Barnier** utilise cette procédure pour adopter ses textes.

Moins de la moitié des Français se prononcent en faveur d'une motion de censure envers le gouvernement dans le cadre du vote du projet de loi de finances, en particulier parmi les sympathisants de gauche (dont particulièrement LFI) et du RN. Une part en baisse depuis le mois dernier et inférieure à celle mesurée avant la censure du gouvernement de Michel Barnier.

La motion de censure est un outil dont disposent les députés pour renverser un gouvernement. Etes-vous favorable ou opposé(e) à ce que le gouvernement de François Bayrou fasse l'objet d'une motion de censure dans le cadre du vote du projet de loi de finances 2025 ?*

À tous, en %

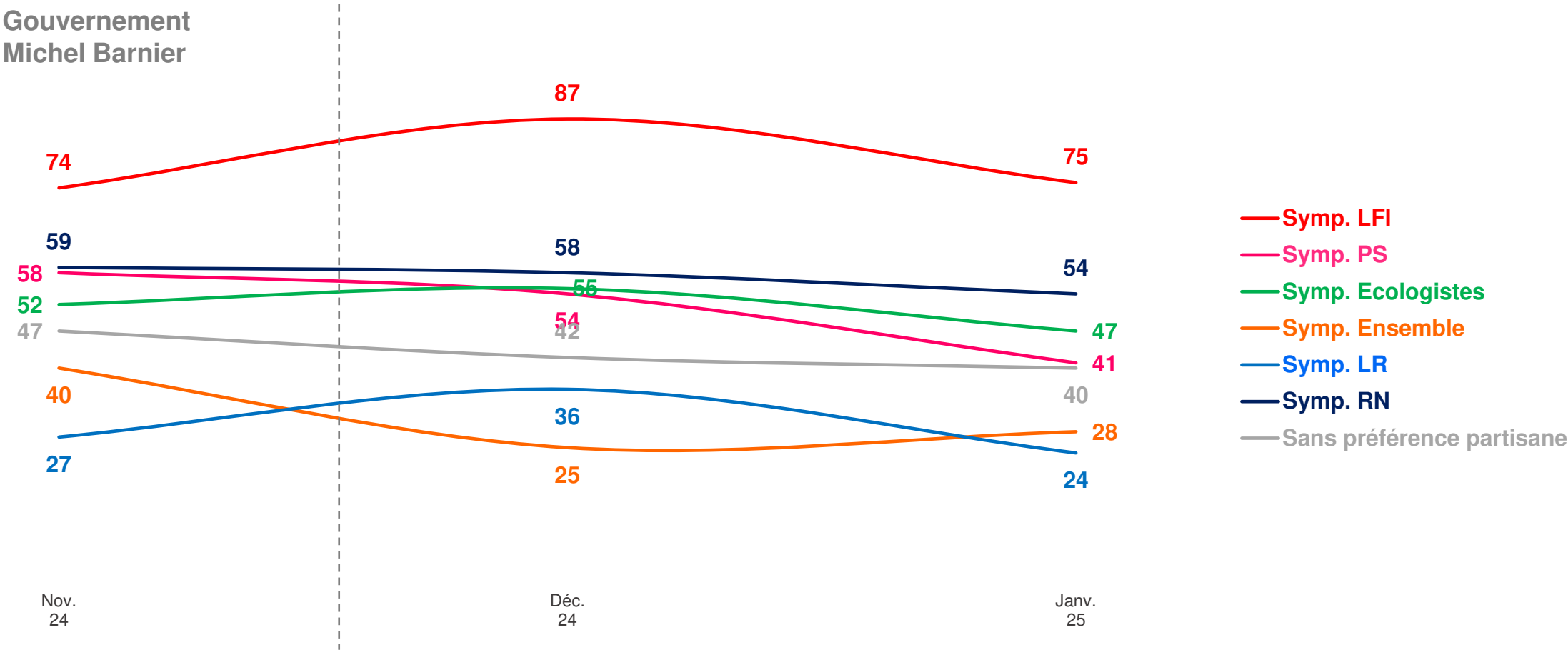


*En décembre, le libellé de la question était le suivant : « La motion de censure est un outil dont disposent les députés pour renverser un gouvernement. Etes-vous favorable ou opposé(e) à ce que le gouvernement de François Bayrou fasse l'objet d'une motion de censure à l'issue de sa Déclaration de Politique Générale le 14 janvier prochain ? »

Evolution de l'opinion concernant le vote d'une motion de censure selon la proximité politique

La motion de censure est un outil dont disposent les députés pour renverser un gouvernement. Etes-vous favorable ou opposé(e) à ce que le gouvernement de François Bayrou fasse l'objet d'une motion de censure dans le cadre du vote du projet de loi de finances 2025 ?

À tous, en % de réponses « Favorable »



Deux tiers des Français anticipent une motion de censure à l'égard du gouvernement de François Bayrou, une opinion majoritairement partagée par les sympathisants de gauche et du RN

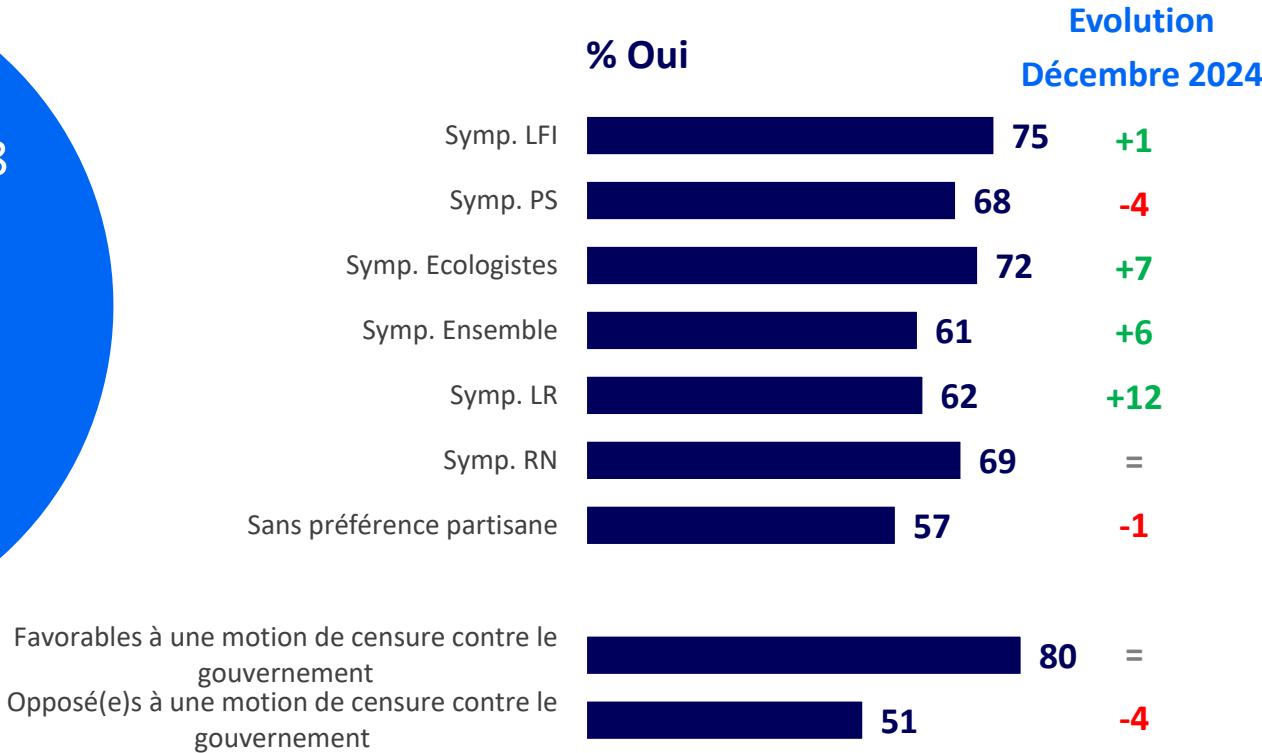
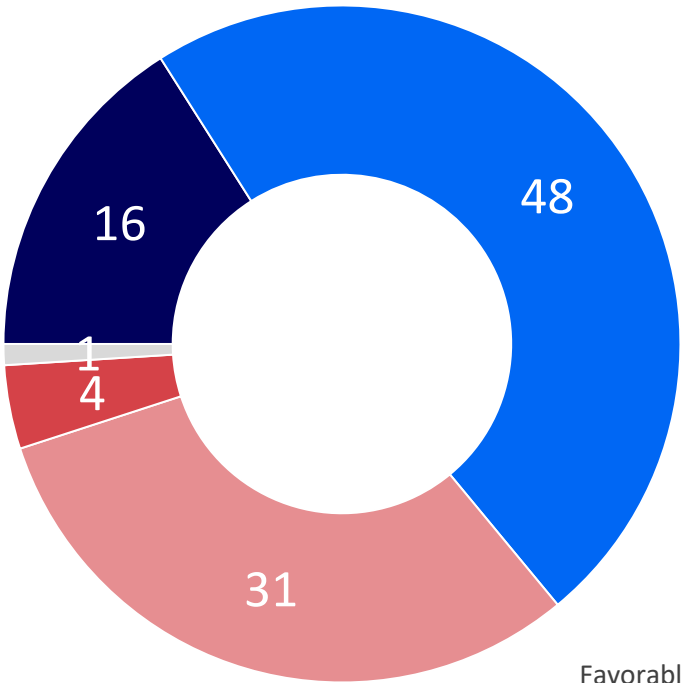
Pensez-vous que le gouvernement de François Bayrou fera l'objet d'une motion de censure dans le cadre du vote du projet de loi finances 2025 ?

À tous, en %

Oui : 64%
[Rappel décembre 2024 : 63%]

Non : 35%
[Rappel décembre 2024 : 36%]

- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas
- Ne se prononce pas



*En décembre, le libellé de la question était le suivant : « Pensez-vous que le gouvernement de François Bayrou fera l'objet d'une motion de censure à l'issue de sa Déclaration de Politique Générale le 14 janvier prochain ? »

Contacts

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée des éléments techniques suivants :

Les noms « Harris Interactive », le nom des commanditaires de l'étude, la méthode d'enquête, les dates de réalisation et la taille de l'échantillon.

Jean-Daniel Lévy

Directeur Délégué Harris Interactive

01 81 69 70 00

jdlevy@harrisinteractive.fr

Pierre-Hadrien Bartoli

Directeur des études politiques

phbartoli@harrisinteractive.fr

